

Modification du type d'utilisation

Explications des types d'utilisation

Dans les notifications pour lesquelles un type d'utilisation doit être indiqué, un (i) apparaît avec des informations. Celles-ci vous aideront à choisir le type d'utilisation correct :

(exemple bovins)

The screenshot shows a web interface for managing bovine notifications. A modal window titled "Explications sur le type d'utilisation" is open, providing detailed instructions for different categories of cows. The background interface includes a breadcrumb "Notifications / Bovins / Changement type d'utilisation", a form with fields for "Date" and "Type d'utilisation précédent" (marked with an 'i' icon), and a table of animals with checkboxes and ear tag numbers (e.g., "CH 120. 1818 21514").

Explications sur le type d'utilisation

- Les vaches mères, les vaches nourrices, les vaches à l'engrais ainsi que les autres vaches non-traitées détenues sur une exploitation à l'année ou sur une exploitation d'estivage et qui ne sont pas traitées sont à saisir dans la BDTA avec le type d'utilisation «autre».
- Les vaches traitées, avec ou sans production de lait commercialisé, détenues sur l'exploitation à l'année ou sur l'exploitation d'estivage sont à saisir dans la BDTA avec le type d'utilisation «lait». Cela inclut également les vaches tarées détenues dans le troupeau de vaches laitières ainsi que les vaches tarées placées sur l'exploitation provenant d'un autre troupeau de vaches laitières.
- Les vaches laitières de l'exploitation à l'année qui sont placées comme vaches tarées à l'estivage, sont également considérées comme des vaches laitières sur l'exploitation d'estivage. Le type d'utilisation «lait» reste inchangé.
- Les vaches traitées durant l'estivage, sont à saisir avec le type d'utilisation «lait» sur l'exploitation d'estivage. Cela est également le cas si elles sont utilisées comme vaches mères ou comme vaches nourrices et qu'elles ne sont pas traitées sur l'exploitation à l'année.

- Les vaches mères, les vaches nourrices, les vaches à l'engrais ainsi que les autres vaches non-traitées détenues sur une exploitation à l'année ou sur une exploitation d'estivage et qui ne sont pas traitées sont à saisir dans la BDTA avec le type d'utilisation «autre».
- Les vaches traitées, avec ou sans production de lait commercialisé, détenues sur l'exploitation à l'année ou sur l'exploitation d'estivage sont à saisir dans la BDTA avec le type d'utilisation «lait». Cela inclut également les vaches tarées détenues dans le troupeau de vaches laitières ainsi que les vaches tarées placées sur l'exploitation provenant d'un autre troupeau de vaches

laitières.

- Les vaches laitières de l'exploitation à l'année qui sont placées comme vaches taries à l'estivage, sont également considérées comme des vaches laitières sur l'exploitation d'estivage. Le type d'utilisation «lait» reste inchangé.
- Les vaches traites durant l'estivage, sont à saisir avec le type d'utilisation «lait» sur l'exploitation d'estivage. Cela est également le cas si elles sont utilisées comme vaches mères ou comme vaches nourrices et qu'elles ne sont pas traites sur l'exploitation à l'année.

Délai de déclaration

Le type d'utilisation de chaque animal peut être modifié manuellement (également rétroactivement) par la détentrice ou le détenteur de l'animal, par date d'agnelage ou date de réception. Les modifications ne concernent toujours que les séjours de l'exploitation sélectionnée (les éleveurs ayant des exploitations à l'année et des exploitations d'estivage doivent effectuer les modifications individuellement pour chaque exploitation).

En outre, le type d'utilisation est demandé pour chaque notification d'entrée.

Menu des notifications

Pour accéder aux fonctionnalités concernant la sortie d'ovins et caprins, cliquez dans la colonne du menu de gauche sur **Notifications > Bovins / Ovins / Caprins > Changement du type d'utilisation**.

Le menu des notifications est accessible à tous les utilisateurs de la Banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) disposant des droits d'accès « Détenteur d'animaux » dans la catégorie **Bovins / Ovins / Caprins**.

(Exemple Bovins)



Date

Vous pouvez saisir la date à partir de laquelle le type d'utilisation doit être modifié, soit en cliquant sur le **symbole du calendrier**, soit en la saisissant directement.

Ancien type d'utilisation

Indiquez le **type d'utilisation précédent** de votre ovin/caprin dans la BDTA.

Notifications / Bovins / Changement type d'utilisation

Veillez saisir la date de changement et le type d'utilisation précédent (lait/autre) que vous souhaitez modifier. Vous pouvez ensuite sélectionner les bovins respectifs.

Date *

Type d'utilisation précédent ⓘ *

(*) Champ obligatoire

Sélection des animaux

Sélectionnez les animaux cochés pour lesquels vous souhaitez modifier le type d'utilisation et cliquez sur **Suite (1)**.

Nombre d'animaux trouvés 43

➔ Suite + Ajouter plusieurs

<input type="checkbox"/>	Numéro de marque auriculaire ↑	Nom	Sexe	Date de naissance	Age	Race
<input checked="" type="checkbox"/>	CH 120. [redacted]	Frieda	Femelle	03.08.2019	1290	Jersey
<input checked="" type="checkbox"/>	CH 120. [redacted]	Cinema	Femelle	28.08.2019	1265	Jersey
<input checked="" type="checkbox"/>	CH 120. [redacted]	Viper	Femelle	31.08.2019	1262	Jersey
<input type="checkbox"/>	CH 120. [redacted]	Ortega - P	Femelle	22.09.2019	1240	Jersey
<input type="checkbox"/>	CH 120. [redacted]	Sina	Femelle	08.11.2019	1193	Race brune

Confirmation de la notification

Pour confirmer le message, cliquez sur **Confirmer (2)** en bas à droite.

Type d'utilisation pour l'import après export

Aussi dans cette notification, la BDTA vous demande de cliquer ensuite sur **Confirmer** après avoir sélectionné le type d'utilisation :

(Exemple ovins)

Changement type d'utilisation ✕

Vous avez la possibilité de reprendre ou de modifier le type d'utilisation précédent. La modification peut être effectuée en utilisant le dropdown "Type d'utilisation" pour un groupe entier ou dans le tableau ci-dessous chez "Nouveau type d'utilisation", pour chaque animal individuellement.
Les animaux avec le type d'utilisation «non défini» ne figurent pas dans la liste parce qu'ils ne peuvent pas être modifiés. Les animaux mâles ainsi que les jeunes femelles sans agnelage sont assignés au type d'utilisation «non défini».

Type d'utilisation:

Numéro de mar... †	Nom	Sexe	Date de naissance	Race	Première mise bas	Ancien type d'utili...	Nouveau type d'ut...
75617	ENSCHI	Femelle	26.09.2017	Mouton miroir	30.09.2020	Autre	Autre